

Le p'tit Journal du RPE



ACTUALITÉS

Informations, actualités du service et événements

P.02

POINT SUR

L'accueil d'un-e stagiaire par un-e assistant-e maternel-le

P.08

DOSSIER

“Les risques professionnels et conséquences sur la santé des assistant-es maternel·les”
Coin lecture
Partage d'expériences

P.10

RETOUR SUR

Conférence sur l'estime de soi
RPE en fête

P.15

COIN DES IDÉES

Créer, explorer, signes, comptine, posture de Yoga, mots d'enfants, à table !

P.17

ÉDITO



Les assistantes maternelles face aux risques professionnels !

De l'avis de tous, elles constituent un maillon essentiel de la chaîne éducative et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Elles jouent un rôle clé dans le développement de l'enfant et participent à l'émergence d'une société plus respectueuse des temps parentaux et professionnels.

N'oublions pas non plus que les assistantes maternelles se sont massivement engagées dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19, aux côtés des parents et des soignants. Occupées de toutes parts, voire surchargées, elles ont été mises à contribution depuis le mois de mars 2020 au même titre que les soignants.

Or, en raison de leur activité, les assistantes maternelles peuvent voir leur santé affectée par des risques de nature diverse.

Qu'ils soient physiques, psychologiques ou encore infectieux, ceux-ci sont trop souvent générateurs d'accidents de travail et à moyen terme de maladies professionnelles.

Ils pénalisent le fonctionnement de l'accueil des jeunes enfants, l'organisation du travail et entraînent des coûts supplémentaires.

Aussi en vue de garantir la qualité de service à laquelle les parents et les enfants peuvent prétendre, la collectivité doit s'attacher à ce que les assistantes maternelles puissent exercer leur beau métier dans des conditions à même de prévenir les risques auxquels elles sont confrontées !

--- **Gisèle HUTEAU**

Vice-Présidente Petite Enfance du CIAS à l'Ouest de Rennes

Charte Nationale d'accueil du jeune enfant

Qu'est-ce que c'est ?

- C'est une charte inscrite dans la loi (ordonnance des services aux familles du 19 mai 2021) qui s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant (article L214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles).
- Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leurs familles.



10 principes pour définir la qualité de l'accueil du jeune enfant

La Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant énonce 10 principes favorables au développement et à l'épanouissement de l'enfant. Ces principes sont autant d'axes pour piloter la montée en qualité des modes d'accueil individuels et collectifs :

- En multipliant les activités culturelles, sensorielles et artistiques au sein des modes d'accueil ;
- En harmonisant et en favorisant les bonnes pratiques professionnelles auprès des enfants et des familles ;
- En impliquant les parents dans la déclinaison des valeurs éducatives et en soutenant les relations parents-professionnels ;
- En favorisant la mixité sociale et l'inclusion.

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

1

Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.

2

J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.

3

Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.

4

Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.

5

Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.

6

Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.

7

Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.

8

J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.

9

Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.

10

J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.

Vos obligations sur monenfant.fr

Pour rappel, en tant qu'assistant·e maternel·le agréé·e, vous avez dorénavant l'obligation de créer un compte et de renseigner vos disponibilités d'accueil à minima avant le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, pour les 6 mois suivants.

Pour en savoir plus : connectez-vous sur monenfant.fr (espace professionnel).

Le RPE peut également vous accompagner dans cette démarche.



Nouveau Cerfa pour les demandes de renouvellement d'agrément

Pour toute première demande d'agrément ou de demande de renouvellement de l'agrément d'assistant·e maternel·le, un nouveau formulaire est émis par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Ce formulaire vous sera transmis par le centre départemental au minimum 4 mois avant l'expiration de votre agrément. Si vous souhaitez continuer à exercer, pensez à renvoyer le dossier complété au moins 3 mois avant la fin de votre agrément.

Vous pouvez accéder à ce formulaire sur le lien suivant :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19162

Nouveauté : ateliers multi-sensoriels



Le RPE Eveil & Vous vous propose son nouvel atelier multi-sensoriel inspiré de l'approche Snoezelen.

Il s'agira d'accompagner les enfants à un temps dédié à la détente et au sensoriel durant 30 à 40 minutes.

Il consiste tout d'abord à rechercher un état de bien-être pour les tout-petits. Cet atelier est propice aux stimulations faisant appel aux sens. Au sein de cet espace aménagé, l'enfant y est libre d'agir à sa convenance selon son rythme. L'adulte de son côté, l'observe et lui fait des propositions d'expériences sensorielles.

Trois matinées de 2 séances, par an, seront proposées sur chacune des communes d'interventions du RPE. Un lien par mail pour vous inscrire vous sera transmis à chaque période par votre animatrice de référence.



ACTUS

Les Ateliers d'éveil ouverts aux professionnels de l'accueil individuel

Depuis la rentrée de septembre 2022, les ateliers d'éveil sont dorénavant ouverts uniquement aux professionnels de l'accueil individuel (assistant-es maternel·les et garde d'enfants à domicile). Certains évènements restent ouverts à tous (parents, grands-parents, accueil individuel, ...).

Vous pouvez vous y inscrire via un lien transmis par les animatrices, par mail, ou en contactant le RPE au 02 90 02 36 85.

Bienvenue à Maud MAXIMIN Nouvelle directrice du Pôle Petite Enfance



Nous accueillons depuis début octobre la nouvelle Directrice du Pôle Petite Enfance du CIAS à l'Ouest de Rennes.

De formation éducatrice de jeunes enfants, Maud MAXIMIN a travaillé 12 ans dans la protection de l'enfance au sein d'un centre maternel puis 9 ans en tant que responsable d'EAJE multi-accueil et jardin d'enfants.

Le renouvellement du projet de fonctionnement du RPE

Depuis septembre 2013, le CIAS à l'Ouest de Rennes a développé un Relais Petite Enfance afin de répondre au besoin des familles et des professionnels Petite Enfance de l'accueil individuel. Le RPE est un lieu d'accueil, de rencontres et d'informations.

Le RPE Eveil & Vous arrive à la fin de la période contractuelle de son projet de fonctionnement. Un renouvellement de projet de fonctionnellement est en cours d'écriture pour les prochaines années à venir, de 2023 à

2027.

Qu'est-ce que le projet de fonctionnement du RPE ?

Le projet de fonctionnement constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance sur une période contractuelle en tenant compte du contexte local et des besoins du public (familles et professionnels de l'accueil individuel) sur le territoire d'intervention du relais.

Il s'inscrit dans le cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance. Le projet est validé par le conseil d'administration du CIAS ainsi que par la CAF.

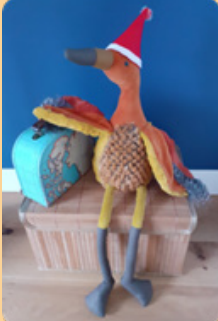
Vous avez répondu à un questionnaire cet été (63 réponses) :

- 91,5% des assistant-es maternel·les indiquent que les Ateliers d'éveil répondent à leurs attentes
- 50,8% indiquent avoir déjà participé à des temps d'échanges organisés par le RPE
- 55,9% préfèrent participer aux temps d'échanges en soirée et 45,8% préfèrent en matinée
- 73,2% trouvent approprié que les séances d'analyse de la pratique soient proposées en soirée
- 63,5% sont déjà partis en formation continue et 61,9% préfèrent partir sur le temps de travail

Vos réponses au questionnaire transmises par mail en juillet 2022, ont permis aux animatrices RPE, d'analyser vos attentes et besoins puis de proposer, renouveler ou ajuster des actions pour les 5 prochaines années.

Nous vous remercions de votre participation. Un résumé du projet de fonctionnement sur la période de 2023 à 2027 vous sera présenté en début d'année 2023.

ÉVÉNEMENTS



Voyage musical avec Lisette

Lisette l'aigrette part à la découverte de la Laponie, le pays des lutins et du...! Elle vous invite à sauter dans sa valise... Et venir danser, chanter et jouer avec ses instruments préférés tout au long de son voyage musical ! Ces séances seront animées par Marizik.

Mardi 24 novembre

SAINT-GILLES
Pôle Enfance

Vendredi 25 novembre

VEZIN-LE-COQUET
CLSH « Les Korrigans »

Lundi 28 novembre

CHAVAGNE
Local 1, 2, 3 Soleil

Jeudi 1er décembre

CINTRÉ
La Maison des P'tits Bouts

Vendredi 2 décembre

LE RHEU
CLSH « La Cranais »

Mardi 6 décembre

MORDELLES
Pôle Enfance « Le Pâtis »

2 séances par matinée :
9h30 à 10h10 et 10h20 à 11h (Limité à 14 enfants/groupe)

Vente de livres à 1€

Le RPE - Éveil & Vous organise avec l'association «Lire c'est partir» une vente de livres à 1€ le jeudi 1er décembre de 17h30 à 19h30 à la Salle Bleue de Vezin-Le-Coquet.

Cette vente est ouverte à toutes et à tous !
Sélection de livres pour des enfants de 15 mois à 12 ans

L'association Lire C'est Partir propose une sélection de livres pour les enfants de 15 mois à 12 ans

VENTE DE LIVRES
Tout à 1€ !

Jeudi 1^{er} décembre 2022
17h30-19h30
Salle bleue, 1 rue de Belle-Ile à Vezin-Le-Coquet

Cette vente est ouverte à tou-tes !
Stock de livres limité

Information auprès du RPE au 02 90 02 36 85
ou auprès de l'association Lire c'est partir à : lirecpartir.rennes@gmail.com



Les départs en formation avec le RPE prévus en 2023

Sur l'année 2023, nous vous proposerons les départs en formations suivants :

Hors temps de travail (les samedis) :

- **Préparation du Certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST) – 2 jours, courant janvier :**

Être en mesure d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans son environnement de travail.

- **Favoriser le jeu libre et aménager les espaces – 2 jours, courant octobre :**

Favoriser le jeu libre de l'enfant à travers un matériel, un aménagement et une posture adaptés.

Vendredi et samedi :

- **Etat de santé de l'enfant, les bonnes pratiques – 2 jours, courant juin :**

Adopter les bonnes pratiques en ce qui concerne la santé de l'enfant et ce, en toute sécurité et bienveillance dans le respect de ses limites professionnelles.

Sur temps de travail (du lundi au vendredi) :

- **Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (SST) – 1 jour, courant avril :**

Effectuer une révision globale de tous les gestes de secourisme et une actualisation des techniques de secourisme.

- **Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien – 2 jours, courant décembre :**

Comprendre le rôle des émotions et leurs manifestations afin de favoriser le développement des compétences émotionnelles de l'enfant mais aussi de l'accompagner dans les échanges émotionnels et les régulations éventuelles.



Les dates et modalités d'inscriptions vous seront transmises par mail, courant l'année 2023. Il est également possible de nous indiquer votre souhait d'inscription par téléphone si vous ne disposez pas d'adresse mail.

Pour plus d'informations sur ces formations, vous pouvez consulter le site IPERIA : www.iperia.eu

Accueil d'un·e stagiaire par un·e assistant·e maternel·le

Arrêté du 5 novembre 2018 fixant le modèle de convention de stage prévu à l'article D. 421-44 fi du code de l'action sociale et des familles application : 1^{er} janvier 2019.

Mise en oeuvre département d'Ille et Vilaine au 1^{er} janvier 2019.

01 LES OBLIGATIONS DES ORGANISMES DE FORMATION OU DE LYCÉES PROFESSIONNELS ...

● **Concernant l'assistant·e maternel·le :**

Informez le Président du Conseil départemental ;
Vérifiez la validité des critères permettant à l'assistant·e maternel·le d'accueillir un stagiaire :

- Avoir une expérience professionnelle de 5 ans ;
- Avoir validé soit l'UP1 du CAP petite enfance, soit les épreuves UP1 et UP3 du CAP AEPE ;
- Ne pas faire l'objet d'un accompagnement spécifique.

Informez l'assistant·e maternel·le pour lui préciser les objectifs du stage ;

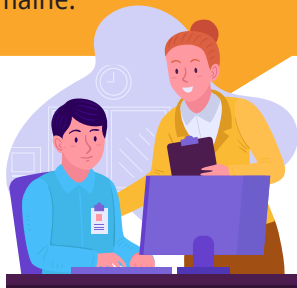
Établissez une convention de stage tripartite ;
S'assurez de l'adhésion de chaque parent employeur par la signature d'une annexe à la convention.

● **Concernant la·le stagiaire :**

Vérifiez la situation du stagiaire (extrait de casier judiciaire, vaccinations, copie de son assurance responsabilité civile).

Concernant les stages d'observation :

- L'assistant·e maternel·le doit justifier des mêmes critères à l'exception de la validation des épreuves CAP.
- La durée du stage ne doit pas excéder une semaine.



02 LES OBLIGATIONS DES ASSISTANT·ES MATERNEL·LES EXERÇANT À DOMICILE OU EN MAM

- Avoir une assurance responsabilité civile professionnelle prévoyant la présence d'un stagiaire ;
- S'assurer de l'accord signé de tous les parents employeurs ;
- Connaître les termes de la convention proposée par l'organisme demandeur ;
- Signer la convention ;
- Respecter une période de stage d'une semaine minimum continue pour les stages longs.

En MAM dans une équipe stable :

- Désignation d'un tuteur qui sera obligatoirement présent sur les temps de stage.
- Signature du contrat par tous les parents de la MAM.

Informez par écrit la mission agrément dont vous dépendez, 15 jours minimum avant la signature de la convention de stage.



Accueil d'un·e stagiaire par un·e assistant·e maternel·le

03 POUR ACCUEILLIR UN·E STAGIAIRE DANS DE BONNES CONDITIONS

- L'assistant·e maternel·le doit se poser la question de sa disponibilité, de la compatibilité du stage avec son exercice professionnel (Lors de l'accueil d'un·e stagiaire mineur·e, veillez à respecter la règle des 6 mineurs). Il peut en échanger avec des professionnels (RAM, mission agrément, PMI...).
- L'assistant·e maternel·le est responsable du stagiaire et de ses interventions auprès des jeunes enfants. En aucun cas, la·le stagiaire ne peut être laissé·e seul·e en présence des enfants. Lors d'un stage d'observation, le·la stagiaire ne peut pas prendre en charge les enfants.
- Il semble raisonnable de limiter le nombre d'accueil de stagiaires :
 - *Au domicile de l'assistant·e maternel·le à 5 semaines par an maximum ;*
 - *En MAM à 12 semaines par an maximum, quel que soit le nombre d'assistant·es maternel·les exerçant dans la MAM en tenant compte de la stabilité de l'équipe et de son projet.*

L'accueil de stagiaires demande de la disponibilité et des capacités pédagogiques.

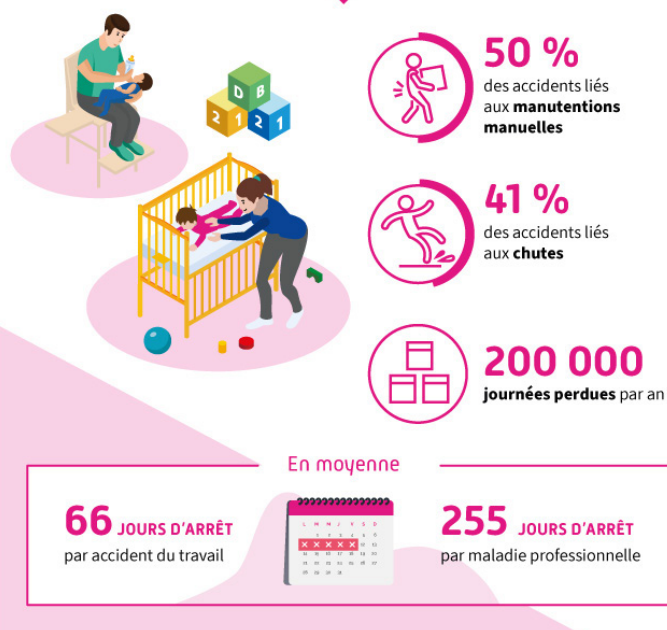
LES OBLIGATIONS DES STAGIAIRES :

- Etre à jour de ses vaccinations et fournir la copie de son assurance responsabilité civile pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée du stage.
- Signer la convention de stage.
- Respecter les objectifs définis par la convention de stage.
- Se présenter aux enfants et aux parents.
- S'engager à ne divulguer aucune information sur les enfants, leurs parents.
- Respecter les modalités horaires du calendrier établi et se présenter dans une tenue adaptée.



Les risques professionnels et les conséquences sur la santé des assistant·es maternel·les

Les risques professionnels Métiers de la petite enfance



Julie Jacq, ergothérapeute au CIAS à l'Ouest de Rennes répond aux questions des assistant·es maternel·les sur les risques professionnels

1. Quelles sont les principales situations à risques pour les assistant·es maternel·les ?

Le métier d'assistant·e maternel·le implique, de par l'accueil de jeunes enfants, « des ports de charge » de manière répétée, ayant des conséquences physiques sur le corps. La profession souffre de troubles musculo-squelettiques (TMS), qui sont des affections touchant « les tissus mous », c'est-à-dire les muscles/tendons/nerfs/articulations et cartilages. Les parties du corps les plus touchées sont la colonne vertébrale ; les membres supérieurs (épaule, coude, poignet) et les membres inférieurs (genoux). Les affections les plus courantes sont les lombalgies, les cervicalgies, les douleurs articulaires et les tendinites.

Les TMS résultent d'un déséquilibre entre les capacités physiques du corps et les sollicitations/contraintes auxquelles il est exposé.

Ils peuvent apparaître rapidement mais la plupart du temps ils s'installent de manière progressive après une longue période de sollicitations intensives des parties du corps atteintes. Il existe des facteurs aggravants tels que le stress, la répétition des gestes, le froid mais aussi des facteurs individuels (l'âge, l'état de santé...). Concernant le dos, les principales situations à risques sont celles en lien avec des mouvements de torsion/rotation, de flexion répétée, d'hyperextension et d'inclinaisons latérales du tronc. On peut identifier différentes situations :

- Porter l'enfant
- Coucher/lever du lit
- Le change
- Le rangement
- La promenade en poussette
- Le repas
- La situation de jeu au sol



- L'habillage de l'enfant

PRÉVENTION

2. Comment limiter ces risques ? Quelles postures et gestes peut-on adopter pour se préserver ?

Plusieurs axes de préventions sont possibles :

- En ayant conscience des mouvements à éviter et en connaissant les mouvements à privilégier : anté/rétropulsion du bassin, flexion/fente des membres inférieurs, prise d'appui pour soulager la pression et éviter les déséquilibres. Dans le port de charges, s'approcher au maximum de la charge, fléchir les membres inférieurs/fente, répartir le poids.

Les risques professionnels et les conséquences sur la santé des assistant·es maternel·les (suite)

- En agissant sur l'environnement matériel : jouer sur les hauteurs, utiliser des diables/ des roulettes
- En faisant participer l'enfant en fonction de ses capacités
- En réfléchissant sur l'organisation de son travail et sur la qualité des relations afin de limiter le facteur stress.
- En maintenant une activité physique régulière adaptée pour renforcer la musculature et en réfléchissant à des échauffements/étirements.

3. Quelles sont les personnes/organismes ressources vers qui se tourner ?

Dès l'apparition de douleurs, il est important d'en parler avec son médecin traitant. Celui-ci pourra prescrire des examens complémentaires et orienter vers des professionnels qualifiés.

« Depuis une ordonnance du 19 mai 2021, les assistant·es maternel·les sont, comme tout salarié du particulier employeur, soumis à une surveillance médicale auprès de la médecine du travail. Des accords de mise en œuvre de ce suivi médical sont attendus afin de simplifier vos démarches. »

(Source : site du particulier employeur)

« Le médecin généraliste est au premier plan. »

4. Où se procurer du matériel adapté ?



Il n'y a pas de matériel adapté à proprement parler. Il s'agit surtout d'investir dans des meubles réglables en hauteur ou en adéquation avec son physique (ex : table à langer à hauteur du bassin avec espace pour mettre ses pieds ou permettant de surélever une jambe ; des caisses de jeux sur roulettes, une poussette avec hauteur des poignées réglables en hauteur...).



Le RPE répond aux questionnements des assistant·es maternel·les sur la prise en charge en cas de maladie liée au travail (source CPAM, IRCEM, INRS).

PRISE EN CHARGE

5. A-t-on le droit à un accompagnement par un professionnel (ex : ergothérapeute) quand on est une personne à risque (ex : ayant déjà eu des soucis de santé, problème de dos etc...) ?

Le médecin généraliste est au premier plan. Le médecin de la Sécurité sociale et du travail également, quand ce problème interfère avec la vie professionnelle. Pour parler d'un problème de santé, il est important que vous soyez face à un interlocuteur de confiance.



6. Comment faire reconnaître que son problème de santé est en lien avec son activité professionnelle ?

L'exercice d'un travail peut causer des maladies aux salariés. Ces maladies sont pour le plus grand nombre inscrites dans un tableau des maladies professionnelles. Une maladie professionnelle (MP) est la conséquence de l'exposition plus ou moins prolongée à un risque qui existe lors de l'exercice habituel de la profession.

Les risques professionnels et les conséquences sur la santé des assistant·es maternel·les (suite)

Il est presque toujours impossible de fixer exactement le point de départ de la maladie, d'autant plus que certaines maladies professionnelles peuvent ne se manifester que des années après le début de l'exposition au risque et même parfois très longtemps après que le travailleur a cessé d'exercer le travail.

La cause professionnelle de la maladie est rarement évidente et il est parfois très difficile de retrouver l'origine des troubles constatés. Le droit à réparation doit donc se fonder, dans un grand nombre de cas, sur des critères médicaux, techniques et administratifs.

Comment demander la reconnaissance de l'origine professionnelle de votre maladie ?

Si votre médecin traitant estime que la dégradation de votre état de santé est liée à votre travail, celle-ci peut être reconnue d'origine professionnelle. Dans ce cas, vous devez faire une demande de reconnaissance de votre maladie professionnelle auprès de votre organisme de sécurité sociale (CPAM). Après examen de votre dossier, l'organisme vous informe de sa décision.

Vous n'avez pas de démarche à faire auprès de votre employeur.

Votre organisme de sécurité sociale lui adresse une copie de votre déclaration de maladie professionnelle.

À ce moment, l'employeur pourra émettre des réserves sur le caractère professionnel ou non de la maladie.

7. Existe-t-il un dispositif d'aide financière et/ou humaine en cas de problème de santé lié au travail ?

Dans le cadre du régime général de la sécurité sociale, la CPAM couvre les frais de santé (médicaments, visites médical). Vous pouvez également souscrire

à un contrat d'assurance santé complémentaire. Le groupe IRCEM mutuelle propose des protections aux salariés des emplois à domicile.



Lorsque vous effectuez une déclaration de maladie professionnelle, la CPAM vous remet une feuille de maladie professionnelle. Celle-ci vous permet de bénéficier de la gratuité des soins liés à votre maladie. Vous devez présenter cette feuille à chaque

professionnel de santé (médecin, infirmier, kinésithérapeute, pharmacien, etc.). Il y mentionne les actes effectués.

A savoir :

Certains actes ne sont pas totalement remboursés par la Sécurité sociale. L'Action sociale d'IRCEM Mutuelle a donc mis en place des aides spécifiques pour participer au bien-être de ses

adhérents.

Dans le cadre du service IRCEM +, un service est proposé pour vous apporter un soutien, une écoute et des réponses à vos problématiques notamment pour répondre aux situations de fragilités diverses que vous pouvez rencontrer dans votre quotidien. Vous êtes amenés à rencontrer des événements dans votre vie professionnelle ou personnelle qui peuvent affaiblir votre bien-être et votre quotidien :

- Stress/Surcharge de travail,
- Perte d'un proche,
- Évènement traumatique,
- Accident,
- Difficultés familiales,
- Séparation,
- Maladie,
- Handicap...

Les risques professionnels et les conséquences sur la santé des assistant·es maternel·les (suite)

En complément, selon la situation et avec l'accord de l'assistant·e maternel·le, l'IRCEM peut vous orienter vers un service d'écoute et d'accompagnement psychologique (avec un praticien psychologue pris en charge par l'IRCEM Prévoyance dans la limite de 5 consultations).

Contact utile : IRCEM Action Sociale au 0 980 980 990

ALLER + LOIN

Ipéria propose une formation : prévenir les risques professionnels et sécuriser son intervention (21h)

Objectif : Identifier les risques liés à son activité professionnelle et de mettre en œuvre les actions permettant de préserver son bien-être et sa santé.

Points clés :

- Repérer les risques liés à son activité professionnelle par une approche réflexive
- Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels identifiés
- Adopter les postures et les gestes professionnels prévenant les troubles musculosquelettiques
- Repérer et anticiper les signes d'épuisement professionnel
- Amorcer et développer une réflexion individuelle sur la sécurité dans sa pratique professionnelle.

www.iperia.eu/module/assistant-maternel/prevenir-les-risques-professionnels-et-securiser-son-intervention

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez l'indiquer au RPE Eveil & Vous afin qu'un départ en formation soit organisé courant 2023 ou 2024. Pour ce faire, vous pouvez nous contacter au 02.90.02.36.85 ou rpe@cias-ouest-rennes.fr

Partage d'expériences

La sécurité au travail est un sujet crucial pour les assistant·es maternel·les.



— Chrystelle de Saint-Gilles

« La sécurité au travail est un sujet crucial pour les assistant·es maternel·les, surtout quand l'accident survient au domicile, sans assistance extérieure immédiate.

J'ai, pour ma part, vécu l'expérience d'un accident du travail : une coupure au pouce gauche lors de la

préparation du repas de midi en présence de trois enfants.

Rien de bien important, mais la blessure a toutefois nécessité 3 points de suture au service des urgences le lendemain matin.

Je ne me suis pas rendue immédiatement compte de la gravité de la blessure et la consultation médicale ne s'est faite que le lendemain.

L'événement a surtout été l'occasion de se questionner sur le fait qu'un simple incident peut vite devenir un accident avec des conséquences que l'on doit apprécier seule et rapidement afin d'assurer la sécurité des enfants à ce moment-là. »

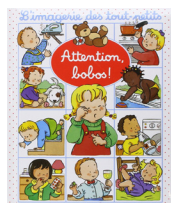
--- **Chrystelle de Saint-Gilles**

Coin lecture

Pour les enfants

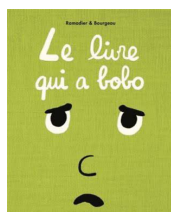

Superlapin
Stéphanie Blake, l'école des loisirs

Un petit lapin se prend pour un super héros : il se costume et oblige ses parents à le traiter comme l'égal d'un Superman. Pourtant, dès sa première sortie, superlapin est terrifié par...un trou dans un arbre. Heureusement sa maman est là pour prendre le relais.


Attention bobos
Emilie Beaumont (Auteur),
Nathalie Belineau (Auteur),
Sylvie Michelet (Illustrations)

Collection L'imagerie des tout-petits

Attention, ça brûle ! Ouille, ça fait mal ! Familiarisez votre enfant avec tous les petits et grands dangers du quotidien pour l'aider à appréhender en toute sécurité son univers de tous les jours.


Le Livre qui a bobo
Cédric RAMADIER (Auteur) et
Vincent BOURGÉAU (illustrateur)

Collection Loulou & Cie

Cette fois-ci le livre a bobo... Mais grâce à ton aide et à l'aide de la petite souris, tout devrait vite s'arranger ! Vite, va l'aider !



Pour les adultes


Prévenir le mal de dos pour les professionnels de la petite enfance

47 fiches illustrées Broché - Illustré, 2 juin 2021
de José Curraladas (Auteur)

Les professionnel(le)s de la petite enfance sont amené(e)s quotidiennement à soulever et à poser les tout-petits de nombreuses fois par jour. (...) Cet ouvrage de prévention des rachialgies a pour objectif de donner des conseils afin d'améliorer la qualité de vie au travail des professionnel(le)s du secteur de la petite enfance en les aidant à adopter les bonnes postures et à aménager leur environnement pour travailler dans de bonnes conditions. Des indications théoriques et leurs applications pratiques sont présentées à travers 47 fiches et près de 250 illustrations et photos dans le but de prévenir et lutter contre les lombalgies.


Manuel d'ergonomie à l'usage des professionnels de la petite enfance

José Curraladas
éd Masson

Le professionnel de la petite enfance, dans sa pratique quotidienne, est amené à effectuer et à répéter de nombreux gestes (porter, soulever, coucher...) susceptibles de provoquer ce que l'on appelle communément le 'mal de dos'. Outil de référence, ce manuel propose d'expliquer les bonnes pratiques de mobilisation de façon à prévenir les lombalgies.



La Conférence sur l'Estime de soi

Le 12 mai 2022, Monica Mejia (Psychologue clinicienne) animait une visio conférence sur le thème : Développer l'estime de soi pour les enfants et les parents.

C'était une conférence très intéressante durant laquelle Monica Mejia nous a rappelé les principes et nous a délivré quelques astuces.

L'estime de soi se façonne au début de la vie. Elle n'est pas figée. Elle évolue avec le temps.

Elle se définit par 3 piliers :

* La vision de soi :

La vision ou les préjugés de l'adulte vont orienter la vision que l'enfant a de lui. Il sera donc important

dans l'apprentissage de faire attention à nos jugements, et d'éviter de poser des étiquettes sur les enfants (ex : enfant bavard, turbulent...)

Toujours distinguer l'enfant de ses actes.

* L'amour de soi :

L'enfant a besoin d'être rassuré, quoi qu'il arrive. Il teste son cadre, ses limites.

Ne pas stigmatiser personnellement l'enfant mais son comportement.

* La confiance en soi :

L'erreur fait partie de l'apprentissage, sans critique et sans surprotection. L'enfant doit aussi apprendre à échouer. Il gagnera en autonomie et sera ensuite capable de faire par lui-même.

Par conséquent, l'estime de soi de l'enfant dépend fortement de nous. N'oublions jamais l'importance de nos mots et de nos actions.



— Chrystelle de Saint-Gilles

10 SIGNES D'UNE BONNE ESTIME DE SOI



LE RPE EN FÊTE



Les Retrouvailles : le samedi 2 juillet



L'atelier « mon corps, mes sens et moi »



Spectacle « Hanaé Petite goutte d'eau »



« Cette proposition d'ateliers partagés était inédite »

« Le RPE a voulu clôturer cette année sur une note festive et joyeuse en proposant différents ateliers et animations sur l'ensemble des communes du CIAS.

J'ai pu participer à l'atelier Retrouvailles qui s'est déroulé le samedi 2 juillet à la salle des fêtes de Vezin-le-Coquet. Sur place, différents ateliers ludiques proposés : motricité, construction, peinture, jeux d'adresse et de précision (chamboule tout, mikado géant, cible...), atelier photos avec accessoires...

Bref, tout était pensé et organisé pour que enfants, parents et professionnels prennent plaisir à découvrir ensemble des activités et des jeux et se créer de jolis souvenirs de partage.

Cette proposition d'ateliers partagés était inédite et devrait être réitérée les années suivantes car elle a beaucoup plu aux personnes présentes. Alors bravo à l'équipe du RPE pour votre investissement et la qualité et variété des propositions faites pour les enfants, leurs familles et nous, les professionnels. »

--- **Frédérique de Chavagne**





Créer, explorer



Le jeu symbolique du docteur



Les premiers jeux d'imitation aident les jeunes enfants à se différencier de « l'autre » et l'amènent progressivement à dire « je ».

Les objets liés à l'acte de soigner : seringue, thermomètre, stéthoscope... fascinent les enfants. Ce sont des objets mystérieux que l'on ne peut que rarement toucher dans la réalité.

Les signes du moment



Content



On fait un cercle sur la poitrine et on sourit.



Fatigué



On glisse l'une après l'autre la main sur la poitrine vers le bas, deux fois.

Peut se faire avec les doigts écartés ou non.



Les mots d'enfants

“ Margot, 2 ans et demi qui se promène et me dit soudainement en regardant ses pieds « aie, j'ai mal aux bottes ! » ”




Comptine

« La maman mille-pattes »

Lien youtube :

www.youtube.com/watch?v=-xmi2y7dhQ4 

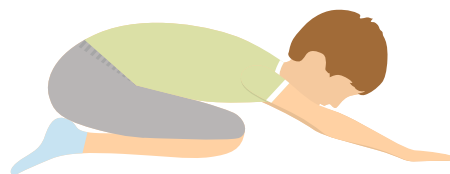
Que c'est dur une maman mille-pattes
d'apprendre à marcher à ses petits-enfants.
Pour faire marcher un bébé mille-pattes, c'est
très fatigant et ça prend du temps.
Patte en l'air (deux mains en l'air) 
Patte en bas (main sur les genoux)

Patte et patte et patte et patte et patte à terre
(taper en rythme les mains sur les cuisses
l'une après l'autre)
Patte en l'air (mains vers le ciel)
Patte en bas (mains vers le sol)
Patte et patte et patte et patte
et patatra !



Posture de Yoga

Posture de l'enfant



La posture de l'enfant est la posture par excellence pour calmer les enfants.

Consignes de base pour faire la posture de l'enfant :

1. Placez-vous sur les genoux, les fesses sur les talons.
2. Tranquillement, déposez le front au sol.
3. Ramenez les bras de chaque côté du corps, les tendre vers l'avant ou utilisez les mains en guise d'oreiller et déposez le front sur celles-ci.
4. Fermez les yeux, respirez calmement.

A table !

Pour les plus petits

VELOUTÉ DE CAROTTE À LA VANILLE (dès 5 mois)

Durée : 20 minutes

Ingrédients : 1 petite de carotte (30g) + 1/4 de gousse de vanille bourbon

Préparation :

- 1- Lavez la carotte et pelez-la, puis coupez-la en dés.
- 2- Fendez la gousse de vanille dans le sens de la longueur et grattez les graines avec un couteau
- 3- Déposez les dés de carotte et les graines de vanille dans une casserole, puis recouvrez d'eau à mi-hauteur et faites cuire pendant 15 minutes environ, selon l'épaisseur des dés.
- 4- Enlevez le jus de cuisson. Mixer en ajoutant du jus de cuisson. Mettez en ajoutant du jus pour une texture plus ou moins fine.

Astuces :

Dès 7 mois, vous pouvez ajouter à ce velouté de la semoule de blé pour un dîner plus complet.



A table !

Pour les plus grands

MUFFIN A LA COURGETTE (dès 12 mois)

Durée : 25 minutes

Ingrédients : 1 courgette, 45g de farine + 45g de fécule de maïs + 1 cuill. à café de levure chimique + 1 gros œuf + 100 g de fromage blanc + 40 ml d'huile d'olive

Préparation :

- 1- Préchauffez le four à 180°C (th.6)
- 2- Lavez la courgette et coupez-la en dés. Plongez-les 2 minutes dans l'eau bouillante et égouttez-les.
- 3- Préparez la pâte en mélangeant la farine, la fécule et la levure dans un saladier. Dans un gros bol, mélangez l'œuf battu avec le fromage blanc, les dés de courgette et l'huile, puis versez dans le saladier et mélangez bien.
- 4- Versez la pâte dans 4 moules à muffins, remplissez aux trois quarts et faites cuire au four pendant 15 minutes.
- 5- Vérifiez de temps en temps la cuisson avec la pointe d'un couteau

Astuces :

- Cette préparation est possible également sans l'œuf si vous souhaitez ajouter une portion de viande ou de poisson dans le menu.
- Si bébé aime les morceaux, il pourra croquer un muffin avant ses 15 mois.



COURONNE FACON SUCETTE POUR LES ROIS (dès 12 mois)



Durée :

20 minutes

Ingrédients :

pâte feuilletée
1 pomme
4 cuill. à soupe de
poudre d'amandes
1 œuf
4 ou 5 bâtons en bois d'esquimau

Préparation :

- 1- Préparez une compote de pomme classique
- 2- Pelez la pomme, épépinez et coupez en morceaux
- 3- Cuisinez-les 5 minutes à la vapeur
- 4- Pendant ce temps découpez des couronnes sur la pâte, en faire 2 soudées pour avoir juste à les fermer comme un livre.
- 5- Dès que les pommes sont cuites, égouttez-les bien pour qu'il reste peu de jus.
- 6- Déposez une cuillère à soupe de compote de pomme dans la couronne
- 7- Ajoutez une grosse cuillère à café de poudre d'amande
- 8- Refermez en mettant l'autre couronne dessus
- 9- Tout autour de la couronne, vous pouvez appuyer avec les dents d'une fourchette pour souder les deux pâtes.
- 10- Faites 2 ou 3 trous sur le dessus pour que la pâte n'explose pas à la cuisson
- 11- ajoutez le bâton d'esquimau
- 12- Passez dessus un peu de jaune d'œuf pour la couronne soit dorée (facultatif)
- 13- Cuire pendant 10 minutes à 200°C, four préchauffé

Astuces :

Pour une belle présentation piquer toutes les sucettes sur une pomme coupée en deux ou dans un saladier rempli de semoule.

3 ANIMATRICES À VOTRE ÉCOUTE



Charlotte GUIBERT



Soazig MORÉ



Dorothee LE BAIL CHEVREAU

Ateliers d'éveil | 9h30-11h30

Chavagne	Cintré	Mordelles	Le Rheu	Saint-Gilles	Vezein-le-Coquet
<i>Lundi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Mardi et Jeudi</i>	<i>Mardi et Vendredi</i>	<i>Mardi et Jeudi</i>	<i>Lundi et Vendredi</i>
Local « 1,2,3, Soleil » 5 rue de la Croix Verte	La Maison des P'tits Bouts 2 rue de Rennes	Pôle Enfance « Le Pâtis » Route de Cintré	Centre d'animation « La Cranais » 1 rue des Béruchets	Pôle Enfance Rue du Pont aux Moines	Centre de loisirs « Les Korrigans » Rue du Stade

Permanences (avec ou sans RDV)

Chavagne	Cintré	Mordelles	Le Rheu	Saint-Gilles	Vezein-le-Coquet	
<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i> (semaines impaires)	<i>Lundi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Mercredi</i>
14h-18h Mairie	13h30-17h30 Maison des P'tits Bouts	9h-12h30 Siège du CIAS à l'Ouest de Rennes	9h-12h30 Médiathèque L'autre Lieu	13h30-17h (jusque 18h sur rdv) Médiathèque L'autre Lieu	14h-18h (sur rdv) Mairie	13h30-17h30 Mairie

Contact par téléphone au 02 90 02 36 85 :

Lundi 9h-12h30
Mardi 14h-18h
Mercredi 9h-12h30 et 13h30-17h
Jeudi 14h-17h30
Vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message sur notre répondeur en précisant votre nom, votre commune et vos coordonnées.

Nous vous rappellerons au plus vite !

CONTACT

RPE - PÔLE PETITE ENFANCE, CIAS À L'OUEST DE RENNES
📍 PLACE TOULOUSE LAUTREC - 35 310 MORDELLES
02 90 02 36 85 | RPE@CIAS-OUEST-RENNES

WWW.CIAS-OUEST-RENNES.FR  @RELAISPETITEENFANCECIASOUESTRENNES



Comité de rédaction :

Frédérique ALAU
Chrystelle HOURCADE
Bernadette KODIA
Les Animatrices RPE

Le p'tit journal du RPE

N°13 Novembre 2022
Périodique gratuit édité par le
Centre Intercommunal
d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes

Directeur de publication :
Alain PITON, président du CIAS

Rédaction :
Équipe RPE- Éveil & Vous / assistant(e)s mater-
nel(le)s

Maquette - impression :
Service communication du CIAS

Crédits photos :
CIAS, Freepik